



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport de
2018 sur le rendement
du programme à l'OPRR**

1 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

Signature du président du conseil d'administration.....	3
Section 1	
Rendement du Programme de la boîte bleue 2018	4
Contexte	5
Consultation des parties prenantes	5
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	5
Rendement du programme de réacheminement des déchets.....	6
Coût du programme	8
Développement de marchés	9
Projet pilote de collecte de verre séparé	9
Mesure des changements observés dans la composition des matériaux du programme de la boîte bleue.....	9
Promotion et éducation	10
Campagne de contamination 'Don't Break the Cycle'	10
Médias sociaux	10
Section 2	
Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux	12
Contexte	12
Consultation des parties prenantes	12
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	12
Inscription et suivi des fournisseurs.....	13
Accessibilité	14
Rendement du programme par rapport aux objectifs	15
Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018.....	15
Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018	16
Promotion et éducation	17
Site Web et outil de localisation des points de collecte.....	17
Campagne de sensibilisation aux matériaux	17
Campagne visant les contenants pressurisés	18
Partenariat avec Parcs Ontario et des parcs privés.....	18
Médias sociaux	19
Section 3	
États financiers vérifiés de 2018	19

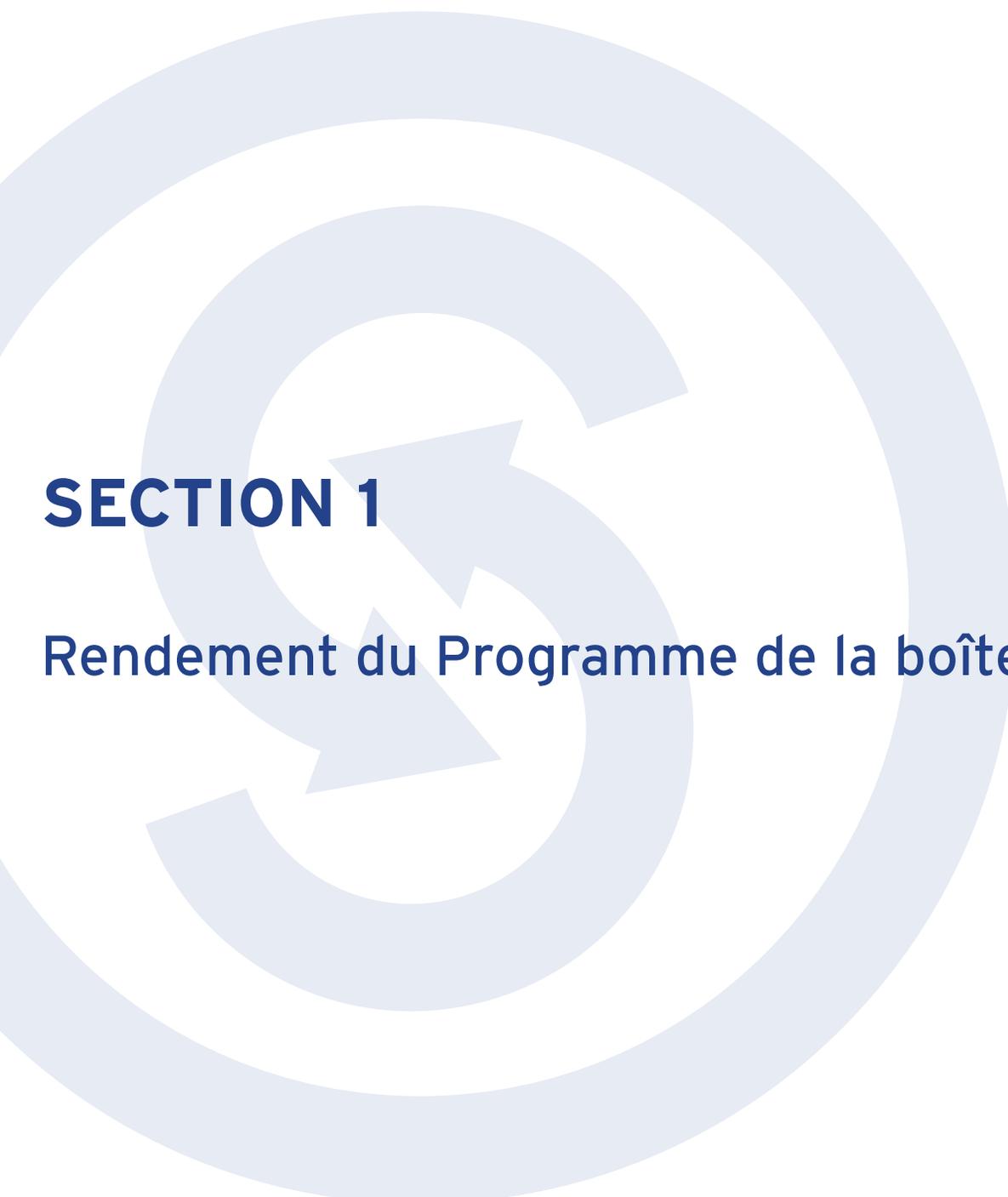
Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.



John D. Coyne

John Coyne
Président
Conseil d'administration d'Intendance Ontario



SECTION 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2018

Contexte

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

Le 24 octobre 2018, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée à www.stewardshipontario.ca/engagement.

Consultation des parties prenantes

Le 14 août 2017, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, M. Chris Ballard, a publié une lettre demandant à Intendance Ontario et à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources d'élaborer une proposition visant à modifier le Plan du Programme de la boîte bleue afin de faciliter la transition du modèle actuel de responsabilité partagée au modèle de pleine responsabilité des producteurs. Intendance Ontario a tenu de nombreuses consultations des parties prenantes au cours de 2017 et 2018, et tous les documents et communications de réunion sont disponibles sur le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca/a-bbpb.

Les parties prenantes ont appuyé fortement la transition au modèle de pleine responsabilité des producteurs. Néanmoins, les consultations ont révélé qu'il faut élaborer d'autres politiques et tenir d'autres discussions avant que le processus de transition puisse commencer. C'est pourquoi Intendance Ontario n'a pas présenté une proposition de modification du Plan du Programme de la boîte bleue à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 15 février 2018. En revanche, Intendance Ontario est demeuré engagé dans des discussions avec ses intervenants tout au long de l'année 2018 afin de discuter des options permettant d'aller de l'avant.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 1 859 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue. Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance en 2018 était de 1 353 (comparativement à 1 407 en 2017).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2018 ont totalisé 127 879 724 \$ (comparativement à 121 870 640 \$ en 2017, ce qui représente une augmentation de 4,8 %). Les recettes générées par les droits en 2018 ont dépassé les recettes prévues de 126 004 683 \$ de 1,4 %¹.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des

¹ Les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports des responsables de la gérance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2018, les rapports des responsables de la gérance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2018 ont été entreprises au printemps 2018. De plus, toute demande de rajustement soumis par un responsable de la gérance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 64,0 % à 62,4 % au

cours de la dernière année. Cette diminution du taux de recyclage est le résultat d'une augmentation de la quantité de papiers à usage graphique et d'emballages produits, combinée à une diminution du nombre de tonnes envoyées aux marchés finaux du recyclage. Le nombre de tonnes remises en marché par l'entremise du Programme de la boîte bleue a diminué de 1,9 % en raison de la baisse de la quantité de papier et de papier journal commercialisé. Cette tendance s'échelonne sur plusieurs années puisque le marché médiatique fait la transition vers les formats électroniques. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 1,8 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées. Le nombre de tonnes produites, une estimation de la quantité totale de papier à usage graphique et d'emballages résidentiels, a légèrement augmenté en raison des bouteilles PET, du plastique stratifié et du verre.

Province	Ontario 2017	Ontario 2016	Ontario 2015	Ontario 2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage					
Déchets recyclés (en tonnes)	822 979	836 227	852 437	884 504	-1,6 %
Déchets produits (en tonnes)	1 342 017	1 340 947	1 332 544	1 361 930	0,1 %
Taux de recyclage	61,3 %	62,4 %	64,0 %	64,9 %	-1,7 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	12 962 740	12 814 578	12 830 228	13 358 776	1,2 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	63,49	65,26	66,44	66,21	-2,7 %
Rendement en matière d'accessibilité					
Nombre de ménages desservis	5 237 905	5 174 930	5 165 154	5 365 378	1,2 %
% de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	94,4 %	94,6 %	95,3 %	97,3 %	-0,2 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	0,0 %

Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a diminué de 2,0 %, ou 5,2 millions de dollars, de 2015 à 2016 en raison de la vigueur

des marchés des produits de base. Le coût net par tonne par habitant, quant à lui, reste stable par rapport aux chiffres de 2015.

Province	Ontario 2017	Ontario 2016	Ontario 2015	Ontario 2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Évolution des coûts					
Déchets recyclés (en tonnes)	822 979	836 227	852 437	884 504	-1,6 %
Coût net*	249 809 925 \$	258 540 366 \$	263 726 504 \$	252 936 907 \$	-3,4 %
Coût net par tonne	304 \$	309 \$	309 \$	286 \$	-1,8 %
Coût net par habitant	19 \$	20 \$	21 \$	19 \$	-4,5 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,56 \$	0,64 \$	0,58 \$	0,52 \$	-12,4 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	63,5	65,3	66,4	66,2	-2,7 %

* Le coût net comprend les coûts totaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. : secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes des travaux d'Intendance Ontario des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.

Projet pilote de collecte de verre séparé

Depuis sa création, le Programme de la boîte bleue de l'Ontario a beaucoup évolué au fil des ans. L'un des principaux changements a été le passage de la collecte de plusieurs catégories de déchets en bordure des rues à la collecte d'une seule ou de deux catégories de déchets. L'incidence de ce changement sur le mélange du verre avec d'autres matériaux a causé de nombreux problèmes imprévus dans le système de traitement des installations de récupération de



matériaux, en particulier l'incidence négative sur la valeur des produits de base de ces installations. En tenant compte des activités réussies de collecte de verre séparé par Recycle BC, Intendance Ontario souhaite apprendre comment un tel programme peut apporter des avantages à l'Ontario. Cette étude vise à démontrer que, lorsque le verre est recueilli et trié à la source, les matériaux peuvent être vendus à des prix plus élevés, sans pour autant avoir une incidence sur les coûts globaux du programme

Intendance Ontario continue de travailler à cette étude en collaboration avec Continuous Improvement Fund. Les travaux devraient se poursuivre en 2019 et un rapport final devrait être terminé plus tard l'an prochain.

Mesure des changements observés dans la composition des matériaux du Programme de la boîte bleue

Intendance Ontario a entrepris des études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation en collaboration avec le Continuous Improvement Fund. Ces études ont permis de recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d'emballage qui sont jetés par les résidents pour être recyclés. Cette information a été utilisée par Intendance Ontario et Continuous Improvement Fund dans le but de

déterminer les domaines possibles d'amélioration du programme, de mesurer le rendement du programme et d'entrer les données dans le calcul des frais de gérance du Programme de la boîte bleue. Des études ont été menées dans huit municipalités pour assurer un échantillon représentatif. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir à l'avance les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans six installations de récupération de matériaux en Ontario.

Promotion et éducation

Campagne de contamination Don't Break the Cycle

La hausse du taux de contamination a fait grimper les coûts du programme et réduire la qualité des matériaux récupérés qui sont envoyés aux marchés finaux du recyclage. À l'appui des efforts des municipalités, Intendance Ontario a relancé sa campagne réussie de réduction de la contamination de 2017 Don't break the cycle qui cible trois secteurs précis de contamination dans les bacs de recyclage des résidents, soit les produits biologiques, les articles non acceptés et les contenants sales. La campagne de cette année a mis davantage l'accent sur les immeubles d'habitation, qui ont tendance à présenter des niveaux de contamination plus élevés que les programmes fondés sur les collectes porte-à-porte ou les sites de collecte. La campagne a généré plus de 22,3 millions d'impressions.

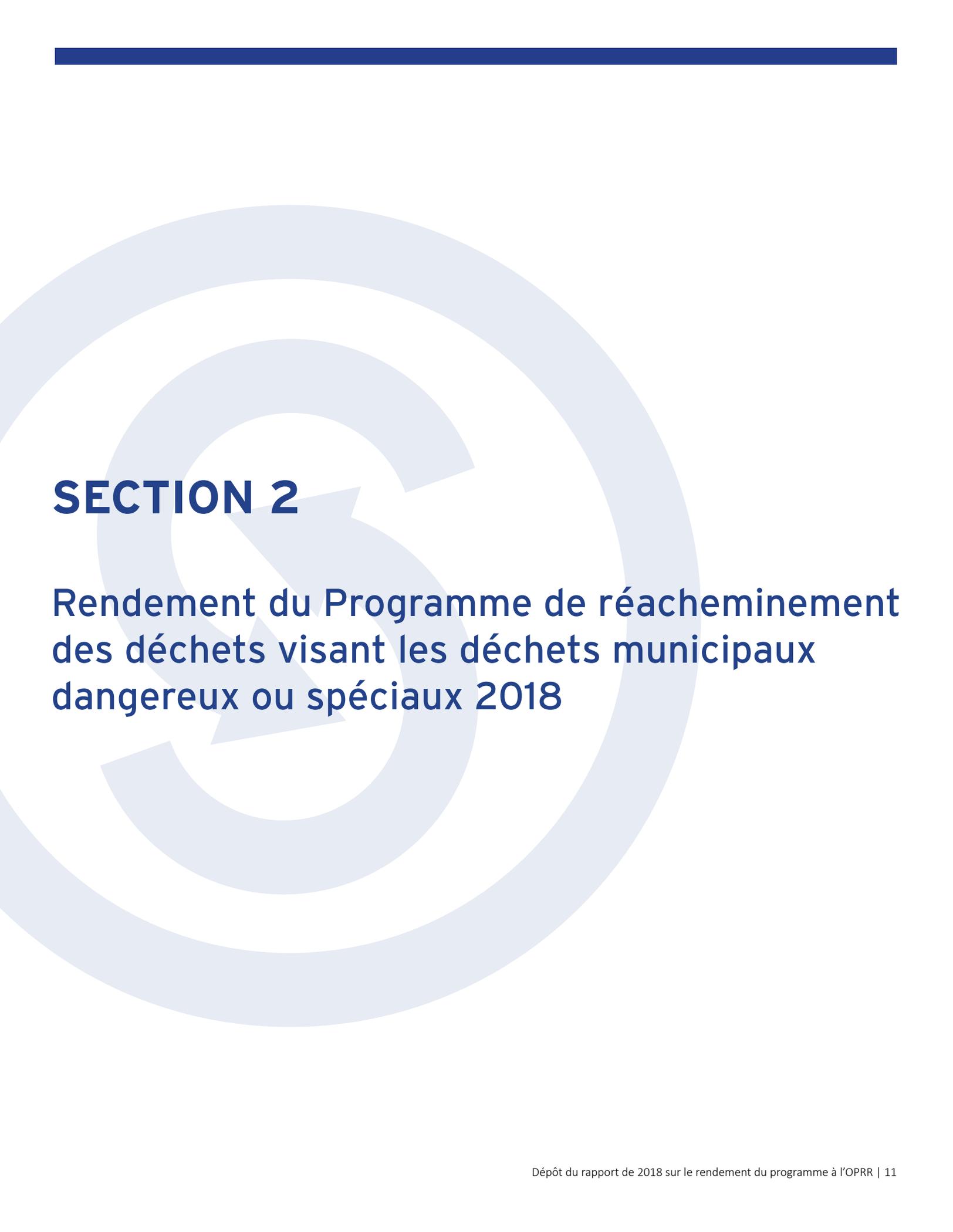
Résultats de la campagne:

- Publicités sur les panneaux d'affichage : 7 238 000 impressions.
- Dépôt d'un publipostage direct dans les immeubles d'habitation de London, Peel et York.
- Publicités numériques : 5 384 330 impressions; 6 849 clics.
- Publicités à la radio : 1 393 annonces; 8 047 500 impressions.
- Visites à la page d'accueil de la campagne : 7 932.
- Événements avec l'équipe d'ambassadeurs ont permis d'interagir avec 863 résidents.
- La recherche sur le rappel publicitaire effectuée par Intendance Ontario a révélé que 38 % des résidents de l'Ontario se souvenaient d'avoir entendu ou vu une publicité à propos de Break the cycle, tout particulièrement à la radio, ce qui indique que la radio est notre canal de publicité le plus efficace.

Au 4^e trimestre, Intendance Ontario a mené la version des Fêtes de la campagne au moyen de panneaux publicitaires à London, Ottawa, Kingston, Barrie, Peel, York et Durham et à l'aide de publicités en ligne ciblant les résidents de toute la province. La campagne a généré 16 211 266 impressions.

Médias sociaux

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage tout au long de l'année. En 2018, l'activité d'Intendance Ontario sur Twitter a généré 110 870 impressions, soit 59 % de plus qu'en 2017.



SECTION 2

Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2018

Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Consultation des parties prenantes

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme terminé, les matériaux recueillis dans le cadre de ce programme seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Le 11 décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a modifié l'échéancier pour l'inadmissibilité des piles à usage unique. Le programme de réacheminement des déchets pour les piles à usage unique cessera d'être en vigueur le 30 juin 2020 afin de permettre la coordination avec les déchets d'équipement électrique et électronique. Les programmes pour les autres déchets municipaux dangereux ou spéciaux prendront fin le 31 décembre 2020.

Intendance Ontario élabore une proposition pour la fin du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, qui doit être présentée à l'OPRR d'ici le 30 juin 2019. Tout au long de ce processus, Intendance Ontario s'est engagé à assurer une communication transparente et des consultations significatives avec ses intervenants. Le programme de cessation, ou Wind Up Plan, appuiera la concurrence, préviendra les conflits d'intérêts, fera preuve d'équité, maintiendra et améliorera le rendement du programme et n'entraînera aucune perturbation pour les consommateurs.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 320 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2018, les responsables de la gérance ont présenté 1 126 rapports (comparativement à 1 573 rapports en 2017).

Les droits totaux facturés ont totalisé 19 595 160 \$ en 2018 (comparativement à 21 287 674 \$ pour 2017, ce qui représente une baisse de 7,95 %). Les recettes générées par les droits en 2018 sont inférieures au budget de 20 392 298 \$ de 3,9 % en raison de la migration continue des responsables de la gérance vers des plans de gérance industrielle².

² Les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de la gérance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA). Huit cas de vérification des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été exécutés par l'UOMA en 2018.

Inscription et suivi des fournisseurs

Intendance Ontario exploite une chaîne d'approvisionnement inversée pour la collecte, le transport et le recyclage des contenants pressurisés et des piles sèches jetables. Chacune de ces activités est confiée en sous-traitance à des fournisseurs de services des secteurs public et privé au moyen d'ententes commerciales et de programmes de rendement appuyés par des mesures d'encouragement. Pour être en mesure d'offrir ses services, tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site www.stewardshipontario.ca pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises

pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

En date du 31 décembre 2018, Intendance Ontario comptait 24 transporteurs et 15 transformateurs approuvés pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Le matériel provient de près de 6 000 sites de collecte en Ontario³.

En 2018, Intendance Ontario a conclu de nouvelles ententes postcollecte avec des fournisseurs de services. Ces ententes touchent tous les transporteurs et les transformateurs qui exercent leurs activités dans le cadre du Programme d'encouragement relatif aux piles afin d'améliorer la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement et la transparence du programme.

³ Ces chiffres sont plus bas que ceux des dernières années en raison du transfert des chaînes d'approvisionnement aux exploitants d'un plan de gérance industrielle pour la peinture, les pesticides, les solvants, les engrais, l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile.

Intendance Ontario surveille le rendement par rapport aux normes de ses fournisseurs de services. Exemples d'activités de surveillance:

- Vérifier les fournisseurs de services, appuyés par une nouvelle « liste de vérification » élaborée en 2018
- Effectuer des visites sur place et durant des événements, selon la priorité ou à tour de rôle
- Vérifier les matériaux, le fournisseur de services et les sites de collecte
- Offrir de la formation sur place pour les municipalités et les fournisseurs de services commerciaux sur les exigences du programme, les normes et les changements à la production de rapports
- S'assurer que les enjeux, les souhaits et les objectifs des partenaires du réseau sur le terrain sont communiqués et compris, et que les stratégies et les plans sont bien adaptés

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2018 pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux:

Réseau - Activité	Réel, 2017
Municipal – Site de collecte	88
Municipal – Événements	312
Retour au détaillant	30
Programme d'encouragement relatif aux piles	5 340
Programme des parcs provinciaux	102

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte*	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillies (réel)	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	711	50 %	356	497	70 %	142	1 210	(713)
Engrais	2	S.O.	S.O.	4	S.O.	S.O.	5	(1)
Contenants d'huile	758	52 %	394	769	102 %	375	1 569	(800)
Filtres à huile	2 091	85 %	1 777	2 396	115 %	619	4 622	(2 226)
Peintures et revêtements	7	77 %	6	8	108 %	2	8	-
Pesticides	-	57 %	-	-	S.O.	0	-	-
Contenants pressurisés (à usage unique)	830	46 %	382	318	38 %	(64)	336	(18)
Contenants pressurisés (réutilisables)	472	98 %	462	424	90 %	(38)	447	(22)
Piles jetables	5 877	40 %	2 351	2 964	50 %	613	3 136	(171)
Solvants	232	46 %	107	44	19 %	(63)	80	(37)

*Selon la quantité fournie par les responsables de la gérance qui participent au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte*	Taux de réacheminement prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes réacheminées (réel)	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	711	50 %	356	497	70 %	142	1 210	(713)
Engrais	2	S.O.	S.O.	-	S.O.	S.O.	-	-
Contenants d'huile	758	52 %	394	769	102 %	375	1 569	(800)
Filtres à huile	2 091	85 %	1 777	2 396	115 %	619	4 622	(2 226)
Peintures et revêtements	7	62 %	5	4	54 %	0	6	(3 315)
Pesticides	-	S.O.	S.O.	-	S.O.	S.O.	-	-
Contenants pressurisés (à usage unique)	830	46 %	382	318	38 %	(64)	336	(18)
Contenants pressurisés (réutilisables)	472	98 %	462	424	90 %	(38)	447	(22)
Piles jetables	5 877	28 %	1 669	2 549	43 %	880	2 697	(147)
Solvants	232	6 %	14	0	0 %	(14)	17	(17)

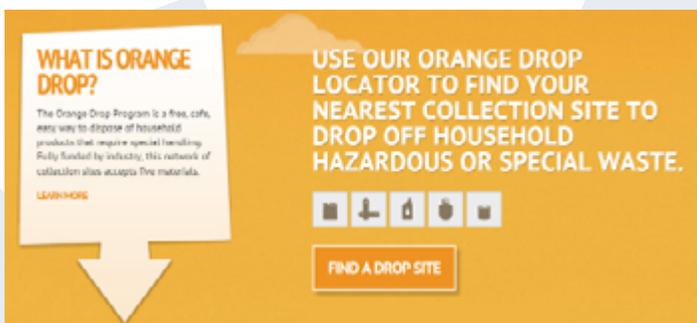
* Selon la quantité fournie par les responsables de la gérance qui participent au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

Site Web et outil de localisation des points de collecte

Le site Web du programme Orange Drop continue de fournir aux résidents un outil de localisation qui leur permet de trouver facilement des points de collecte et des événements de collecte municipaux par code postal. Le site Web a accueilli plus de 59 000 visiteurs uniques en 2018, une hausse de 19 % par rapport à 2017.



Campagne de sensibilisation aux matériaux

En juillet 2018, Intendance Ontario a pris part à une campagne faisant la promotion de l'élimination adéquate des cinq matériaux visés par Orange Drop en Ontario⁴. Le message a été présenté sur 13 tableaux d'affichage à Durham, Peel, Ottawa, Barrie, Thunder Bay, Sudbury et London, ainsi que sous forme de publicités en ligne et sur les médias sociaux. Des modèles des publicités sont disponibles sur le site Web d'Intendance Ontario pour que les municipalités puissent les télécharger, les personnaliser et les utiliser pour leurs propres initiatives de promotion et d'éducation.

Résultats:

- Augmentation de 68 % du trafic sur le site Web par rapport à la même période en 2017.
- 13 292 290 impressions.
- 7 797 clics sur des publicités numériques et sur les réseaux sociaux liées au site Web de Orange Drop.



⁴Cette initiative est réalisée en collaboration avec Automotive Materials Stewardship, qui autorise l'utilisation de la marque Orange Drop.

Campagne visant les contenants pressurisés

Intendance Ontario a de nouveau mené sa campagne de 2017 visant les contenants pressurisés. Une fois de plus, le public cible était les pique-niqueurs et les campeurs. La campagne a rappelé aux résidents que les bouteilles pressurisées n'ont pas leur place dans la boîte bleue et qu'elles doivent être apportées à un point de collecte Orange Drop, où elles seront manipulées en toute sécurité. La campagne s'est déroulée du 4 juin au 1er juillet 2018 sur des plateformes numériques.

Résultats:

- Le trafic sur le site Web a augmenté de 40 % par rapport à la même période en 2017.
- 1 605 131 impressions.



Partenariat avec Parcs Ontario et des parcs privés

Intendance Ontario a poursuivi son partenariat continu avec Parcs Ontario et certains parcs privés pour la collecte de contenants pressurisés à usage unique. De nouvelles affiches mettant en vedette les bacs d'Orange Drop ont été envoyées aux parcs participants. De plus, Parcs Ontario a présenté Orange Drop dans un billet de blogue sur la façon de jeter en toute sécurité les bouteilles pressurisées. Ce sujet a été abordé dans un billet de blogue, un bulletin électronique et sur les réseaux sociaux de Parcs Ontario.

Résultats:

- Le billet de blogue a été consulté 873 fois sur le site Web de Parcs Ontario.
- 5 396 clics sur l'histoire d'Orange Drop dans le bulletin électronique de Parcs Ontario.
- 108 parcs de l'Ontario ont reçu des affiches éducatives réutilisables.

Médias sociaux

Intendance Ontario continue de concevoir du contenu pour les réseaux sociaux d'Orange Drop afin d'accroître sa présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents.

Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à nos campagnes d'éducation pour les résidents, de publier des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site Web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Les publications d'Orange Drop ont généré plus de 495 impressions au cours de l'année 2018 (augmentation de 4 375 % par rapport à 2017), 3 066 engagements et plus de 5 100 clics. Combinés, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 658 abonnés, une hausse de 23 % comparativement à 2017.



SECTION 3

États financiers vérifiés de 2018

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
28 mars 2019

Stewardship Ontario Bilan

31 décembre **2018** 2017

Actif

Court terme

Encaisse	68 948 190 \$	29 039 415 \$
Placements (Note 2)	18 912 047	20 325 867
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	8 286 292	13 177 789
Charges payées d'avance et dépôts	26 448	31 354

	96 172 977	62 574 425
Placements (Note 2)	42 406 084	40 357 723

138 579 061 \$ 102 932 148 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 4)	39 572 133 \$	36 431 535 \$
Produits reportés (Note 6)	9 805 560	9 805 560
Fonds d'amélioration continue (Note 7)	19 807 154	23 305 487

69 184 847 69 542 582

Actifs nets

Non affectés	59 863 684	23 859 036
Grevés d'une affectation interne (Note 8)	9 530 530	9 530 530

69 394 214 33 389 566

138 579 061 \$ 102 932 148 \$

Au nom du Conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2018	2017
Produits		
Droits de gérance pour le programme des bacs bleus	127 879 724 \$	121 870 641 \$
Droits de gérance pour le programme des DMDS	19 595 160	21 287 674
Revenus de placement (Note 9)	1 665 818	692 820
	149 140 702	143 851 135
Charges		
Programme des bacs bleus		
Paielements de transfert aux municipalités	118 887 549	116 715 713
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	23 993	12 951
Recherche et développement	507 437	49 939
Promotion et sensibilisation	382 925	363 341
	119 801 904	117 141 944
Programme des DMDS		
Coûts directs de matériaux (Note 4)	12 321 857	17 831 997
Recherche et développement	2 387	-
Promotion et sensibilisation	77 929	27 787
	12 402 173	17 859 784
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	7 740 025	8 783 950
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10)	2 566 987	1 760 977
	10 307 012	10 544 927
Total des charges	142 511 089	145 546 655
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice avant l'élément suivant	6 629 613	(1 695 520)
Récupération de TPS (Note 11)	29 375 035	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	36 004 648 \$	(1 695 520) \$

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	36 004 648 \$	(1 695 520) \$
Ajustements pour concilier l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice liés aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	39 689
Composante hors caisse des revenus de placement	852 589	765 467
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	4 891 497	2 271 511
Charges payées d'avance et dépôts	4 906	4 413
Créditeurs et charges à payer	3 140 598	(1 175 625)
Fonds d'amélioration continue	<u>(3 498 333)</u>	<u>(3 978 961)</u>
	41 395 905	(3 769 026)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	<u>(1 487 130)</u>	<u>(1 279 028)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice		
	39 908 775	(5 048 054)
Encaisse, au début de l'exercice	<u>29 039 415</u>	<u>34 087 469</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>68 948 190 \$</u>	<u>29 039 415 \$</u>

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC »), de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

La direction a reçu des lettres de la part du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le « ministère ») le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le ministère demande à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets des DMDS. L'organisme doit présenter un plan de liquidation à l'OPRR au plus tard le 30 juin 2019. Les activités du volet sur les piles à usage unique du programme des DMDS cesseront le 30 juin 2020 et le reste des activités du programme des DSDM cessera le 31 décembre 2020.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement (déduction faite de toute dépréciation).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

2. Placements

	2018	2017
Encaisse détenue auprès d'un courtier	75 047 \$	197 495 \$
Placements à revenu fixe	61 243 084	60 486 095
Actions ordinaires d'une société fermée	-	500 000
Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée	-	(500 000)
	61 318 131	60 683 590
Moins : Tranche à court terme	18 912 047	20 325 867
	42 406 084 \$	40 357 723 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2017 - entre 1,70 % et 4,65 %) et arrivent à échéance entre mars 2019 et janvier 2026 (2017 - entre janvier 2018 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 640 715 \$ (2017 - diminution de 156 365 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

En 2011, l'organisme a fait l'acquisition de 544 828 actions ordinaires d'une société fermée dont le cours des actions ordinaires n'est pas coté sur un marché actif. L'acquisition représentait une participation de 12,64 % au moment de l'achat. L'organisme ne participait pas à la direction de la société et le placement était destiné à la vente. En 2014, l'organisme a comptabilisé une perte de valeur de 500 000 \$ sur les actions ordinaires de la société fermée compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement. Au cours de l'exercice courant, la société fermée a mis fin à ses activités et le placement a été radié.

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2018	2017
Droits de gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS	8 397 428 \$	13 316 772 \$
Autres	190 050	70 778
Provision pour créances douteuses	(301 186)	(209 761)
	8 286 292 \$	13 177 789 \$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

4. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 5 300 000 \$ (2017 - 6 191 552 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 501 297 \$ (2017 - 587 353 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 25 % (2017 - 20 %) de sa composition.

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquides anti-gel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 3 507 711 \$ (2017 - 3 278 974 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS. Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 527 368 \$ (2017 - 612 163 \$ en débiteurs) lié à ces services.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et AMS ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

5. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à recevoir, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. À cet effet, la société versera à l'organisme un montant total de 300 000 \$. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ était exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme n'avait pas encore reçu les paiements prévus pour 2017 et, par conséquent, a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$. Au 31 décembre 2018, l'organisme a reçu un paiement de 200 000 \$ et, par conséquent, a contrepassé 200 000 \$ de la provision pour créances douteuses.

6. Produits reportés

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Programme des bacs bleus		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme des DMDS		
Produits reportés	9 139 543	9 139 543
	<u>9 805 560 \$</u>	<u>9 805 560 \$</u>

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

7. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de Néant \$ (2017 - 1 050 000 \$) et engagé des frais de 3 918 862 \$ (2017 - 5 289 978 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

8. Actifs nets affectés à l'interne

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fonds de soutien	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Fonds de développement du marché du plastique	4 964 379	4 964 379
Fonds des bacs bleus	1 066 151	1 066 151
	<u>9 530 530 \$</u>	<u>9 530 530 \$</u>

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

9. Revenus de placements

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus d'intérêts	2 362 705 \$	1 236 889 \$
Revenu de dividendes	155 702	221 398
Perte sur vente de placements	(13 743)	(431 198)
	2 504 664	1 027 089
Ajustement de juste valeur	(640 715)	(156 365)
Frais de placements	(198 131)	(177 904)
	<u>1 665 818 \$</u>	<u>692 820 \$</u>

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

11. Récupération de TPS

Le 21 mars 2018, un jugement a été rendu en faveur de l'organisme, jugement selon lequel l'organisme peut demander des crédits de taxe sur les intrants pour les périodes allant de 2011 à 2017.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2018, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2017 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme à verser au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 6). Au 31 décembre 2018, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 16 264 831 \$ (2017 - 21 482 541 \$) du solde total du fonds, qui est de 19 807 154 \$ (2017 - 23 305 487 \$).

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et le prêt à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 401 186 \$ (2017 - 501 010 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.